

# ACTION SOCIALE



## Chèques-vacances des retraités de l'État : passage en force !

La DGAFP a publié la nouvelle circulaire "Chèques-vacances" privant les retraités de l'accès à ce dispositif d'épargne contre l'avis de l'UNSa.

**Après avoir perdu au Conseil d'État, le gouvernement passe en force au cœur de l'été afin de priver les retraités des « Chèques-vacances »... SCANDALEUX !**

Les chèques-vacances permettent d'aider au financement de loisirs culturels ou sportifs, aux transports, à des voyages ou à des locations saisonnières, via un système d'épargne préalable.

Les retraités de la fonction publique de l'État ont peu d'action sociale, voire pas du tout. Les chèques-vacances sont un accès au départ en séjour, un accès à des activités culturelles, un accès au sport santé pour ces anciens agents, qui continuent à avoir un lien avec l'État, ne serait-ce que par le paiement de la pension par le SRE. Les retraités qui accédaient à cette prestation avaient un revenu fiscal de référence (RFR) moyen inférieur de 7 000 euros et un RFR médian inférieur de 6 000 euros à celui des agents actifs bénéficiaires.

La DGAFP a voulu présenter lors du CIAS du 11 juillet une circulaire excluant à nouveau les retraités de cette prestation, après l'annulation de la circulaire du 2 août 2023 par le Conseil d'État. L'avis du CIAS étant requis, ce qui avait été omis par la DGAFP en 2023.

L'UNSa a redit son opposition à cette circulaire. Elle a souligné que ce projet de circulaire présenté pour avis au CIAS n'avait pas été mentionné à l'ordre du jour de cette séance. Elle a demandé l'ajournement de ce point. Devant le refus de la DGAFP, elle a quitté la séance comme toutes les organisations syndicales.

L'UNSa Justice conseillait à tous les retraités qui souhaitaient bénéficier de cette prestation de constituer leur dossier avant la parution de la nouvelle circulaire. **Celle-ci a été mise en ligne le 22 juillet fermant, une nouvelle fois, l'accès aux chèques-vacances pour les agents en retraite. ([Cliquez pour accéder à la circulaire en ligne](#))**

Pour l'UNSa Justice, en période de stagnation salariale pour les agents publics, l'action sociale interministérielle sert d'amortisseur social.

Réduire la voilure de l'action sociale interministérielle pénalise les agents dont le pouvoir de vivre est le plus faible. Revaloriser les différentes prestations, même dans un contexte budgétaire contraint est indispensable.

Pour l'UNSa Justice, la priorité n'est pas à moins d'action sociale mais à plus et à mieux d'action sociale.

L'UNSa Justice  
l'action utile !

Paris, le 13 août 2025

Le Secrétaire général  
Jean-François FORGET